

Aucun lot n'est échangeable contre un autre lot ou contre sa contre-valeur en argent pour quelque motif que ce soit.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la commune de St Christo-en-Jarez, notamment pour le classement et la notation des candidatures reçues par le jury sélectionné. Les données sont réservées uniquement à un usage interne et utilisées par la mairie dans le cadre de la résidence citée en objet. Seules les données des dossiers retenus sont conservées le temps de la durée définie par le législateur. Conformément au Règlement européen 2016/679 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, d'un droit à l'effacement de celles-ci, à la limitation de leur traitement et à leur portabilité, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à accueil@st-christo.fr.

Les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de leurs données personnelles et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation de ces données qu'ils peuvent exercer sur simple demande auprès de la commune de St Christo-en-Jarez. A cette fin, ils peuvent s'adresser à la commune de St Christo-en-Jarez en indiquant leur nom, prénom et adresse, par courrier à l'adresse suivante :

Mairie, 4 rue de la Mairie, 42320 ST CHRISTO EN JAREZ

Vous pouvez enfin, si vous le jugez utile, introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Cependant, si vous nous contactez auparavant, nous ferons tout notre possible afin de répondre à tout motif de mécontentement de votre part.

LITIGES ET RESPONSABILITES

Le jeu concours et les présentes conditions de participation sont exclusivement régis par la loi française. Le tribunal compétent pour trancher les litiges relatifs à l'application ou l'interprétation des présentes conditions de participation est le Tribunal Administratif de St Etienne.

La responsabilité de la commune de St Christo-en-Jarez ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou tout évènement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. La commune de St Christo-en-Jarez pourra annuler ou suspendre le concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours.